

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DJS 134 Subventions à cinq associations du 15e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à cinq associations sportives du 15e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement ,en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ ,au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association sportive scolaire du lycée Camille See (D03170/12108/2011_03275) 11, rue Léon Lhermitte (15e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2.300 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association sportive russe (D02291/553/2011_03082) 189, rue de Javel (15e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association de tennis de table du 15e (D01933/112/2011_03837) 18, rue Gaston de Caillavet (15e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Athletic Club Paris 15 (X06178/440/2011_00562) 44, boulevard de Grenelle (15e).

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Cercle d'escrime de Suffren (D03154/123/2011_03121) chez M. Gilbert Mancho, 12, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e).

Article 6 : La dépense correspondante, d'un montant total de 10.800 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.